



Appel de candidatures - Comités de l'Ordre

CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi des plaintes formulées contre un membre pour une infraction aux lois et aux règlements encadrant l'exercice de la médecine vétérinaire.

Durée du mandat : 3 ans

Prérequis :

- Être inscrit au tableau de l'Ordre depuis au moins cinq (5) ans;
- Avoir une expérience pratique de l'exercice de la médecine vétérinaire auprès du public;
- Avoir un intérêt pour le processus d'enquête, la déontologie, l'éthique et le droit;
- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect dans un organisme, une association ou un regroupement susceptible de vous placer en conflit d'intérêts.

Nombre de séances annuellement :

- Selon le rôle d'audience établi par le secrétaire du conseil de discipline;
- Séances fixées le jour, tenues en visioconférence et d'une durée de trois (3) ou six (6) heures.

Pour soumettre votre candidature :

Veillez faire parvenir le formulaire de mise en candidature accompagné de votre curriculum vitae à l'attention de Me Marie Laurence Lenfant, secrétaire et conseillère juridique de l'Ordre à admission@omvq.qc.ca.

La date limite pour postuler est le 4 juin 2026.